

# Conditions Générales de Vente

## Article 1 : Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage conclus par Sportivoli, conformément à la loi belge du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

## Article 2 : Informations précontractuelles

Avant la conclusion du contrat, Sportivoli fournira au voyageur, par écrit ou sur un support durable, toutes les informations requises, notamment :

- Les caractéristiques principales des services de voyage proposés.
- Le prix total du voyage, incluant les taxes et frais supplémentaires éventuels.
- Les modalités de paiement, les conditions de résiliation et les frais d'annulation applicables.
- Les informations sur les passeports, visas et formalités sanitaires nécessaires.

## Article 3 : Conclusion du contrat

Le contrat est conclu dès l'acceptation par le voyageur de l'offre de Sportivoli et après réception du paiement ou d'un acompte selon les modalités convenues.

## Article 4 : Paiement

Le paiement total du prix du voyage doit être effectué en une seule transaction et fait office de réservation. À défaut de paiement dans les délais impartis, Sportivoli se réserve le droit d'annuler la réservation, après rappel resté sans effet.

## Article 5 : Modifications du contrat

Si, avant le début du voyage, Sportivoli est contrainte de modifier de manière significative un élément essentiel du contrat, le voyageur sera informé dans les plus brefs délais.

## Article 6 : Résiliation par le voyageur

Le voyageur peut résilier le contrat à tout moment avant le début du voyage. Toutefois, des frais d'annulation seront appliqués, et calculés en fonction du moment de la résiliation par rapport à la date de départ, conformément au barème suivant :

- Plus de 60 jours avant le départ : 40% du prix total retenus.
- Entre 60 et 30 jours avant le départ : 60% du prix total retenus.
- Moins de 30 jours avant le départ : 80% du prix total retenus.

Ces frais couvrent les coûts déjà engagés par Sportivoli et les pénalités imposées par les prestataires de services.

## Article 7 : Annulation par l'organisateur

Sportivoli se réserve le droit d'annuler le voyage en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, ou si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint. Dans ce cas, le voyageur sera informé avant le départ et recevra un remboursement intégral des sommes versées, sans indemnité supplémentaire.

## Article 8 : Annulation de l'évènement ou du vol

Sportivoli ne peut être tenu responsable en cas d'annulation de l'évènement auquel vous devez participer. Si l'évènement est annulé avant votre départ, les billets resteront valables pour la nouvelle date de l'évènement. Si vous ne souhaitez plus participer à l'évènement, Sportivoli fera tout son possible pour vous rembourser l'hôtel (si vous en avez réservé un via l'entreprise), et les tickets de l'évènement (si ceux-ci peuvent être revendus). Les billets d'avion sont quant à eux non-remboursables.

Si votre vol venait à être annulé, vous serez remboursés du prix du vol. Sportivoli fera également tout son possible pour vous indemniser totalement du prix de l'hôtel (si vous en avez réservé un via l'entreprise), ainsi que les tickets.

Dans les deux cas ci-dessus, Sportivoli ne peut être tenu responsable s'il ne parvient pas à vous rembourser totalement.

### **Article 9 : Responsabilité**

Sportivoli est responsable de la bonne exécution des services de voyage inclus dans le contrat, sauf en cas de faute imputable au voyageur, à un tiers étranger à la fourniture des services, ou en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables.

### **Article 10 : Réclamations et litiges**

En cas de réclamation, le voyageur doit informer Sportivoli dans les plus brefs délais. Si la réclamation n'est pas résolue sur place, elle doit être adressée par écrit dans un délai de 5 jours après la fin du voyage. Les parties s'efforceront de résoudre les litiges à l'amiable. À défaut, seuls les tribunaux belges seront compétents.

### **Article 11 : Assurance contre l'insolvabilité**

Conformément à la législation belge, Sportivoli a souscrit une garantie pour le remboursement de tous les paiements effectués par les voyageurs ou en leur nom, dans la mesure où les services concernés ne sont pas exécutés en raison de son insolvabilité.

### **Article 12 : Protection des données**

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la législation en vigueur sur la protection des données. Elles sont utilisées uniquement dans le cadre de l'exécution du contrat et peuvent être communiquées aux prestataires impliqués dans le voyage. Le voyageur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant ses données personnelles.

### **Article 13 : Passeport obligatoire au Royaume-Uni**

Si votre voyage concerne un vol vers le Royaume-Uni, le passeport est obligatoire pour pouvoir entrer sur le territoire en question. Vérifiez auprès de votre administration communale les délais de création de passeport si vous n'en avez pas.

Ces conditions générales de vente sont soumises au droit belge. Toute modification législative ultérieure pourra entraîner une adaptation des présentes conditions.